

d'égalité entière. Et deuxièmement, elle permettrait en outre d'offrir une troisième option entre la séparation et la *statu quo*, en favorisant un geste d'affirmation symbolique sans précédent, doublé d'une déclaration ferme de principes, créant ainsi l'opportunité de réviser chez nous, au Canada, notre Constitution, afin d'y apporter des changements qui répondent aux aspirations légitimes des francophones du Québec, des minorités partout au Canada et des individus de toutes les régions.

Voilà, monsieur le président, mon humble contribution à ce grand débat sur l'unité nationale.

[Traduction]

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, il y a certainement 120 ans que l'on discute du problème de l'unité nationale. Dans la plupart des cas, les discussions ont porté essentiellement sur ce qui pourrait et devrait être fait pour garder le Québec dans la confédération de façon satisfaisante. Bon nombre ont proposé de modifier la constitution alors que d'autres estiment qu'il y a lieu d'en adopter une tout à fait nouvelle. En plus des nombreuses conférences et de la propagande visant à promouvoir l'unité nationale, les députés ont pour la plupart discuté de cette question dans leur circonscription. Mais en vérité, qu'ont donné toutes ces discussions?

La situation s'est aggravée au point que les Canadiens des extrémités du pays—de l'Est et de l'Ouest—songent à leur propre indépendance. Mais voilà que nous, les députés, siégeons ici, poursuivant les discussions sur une question dont on a déjà parlé en long et en large, croyant au fond de nous que nous améliorons peut-être un peu la situation alors qu'en fait, nous devrions prendre conscience de la réalité et comprendre que nos discussions ne changeront en rien la situation. L'unité du Canada dépend du Québec.

Le gouvernement fédéral essaie de séduire la province du Québec depuis 1963. Cette campagne de séduction a débuté par la création d'une commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ayant pour mandat de faire des recommandations en vue de l'édification d'une confédération canadienne fondée sur le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs. On n'a pas procédé à la refonte complète de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique consacré à la question de la langue qui avait été recommandée par la commission afin d'étendre les limites juridiques du bilinguisme, pour la bonne raison que la province du Québec y a opposé son veto. Voici un extrait tiré d'un ouvrage d'un grand historien canadien dont on a déjà cité des extraits aujourd'hui:

... malgré cette déception cuisante, le Parlement a essayé de mettre en application autant de recommandations que le lui permettait la Constitution. Il a adopté la loi sur les langues officielles prévoyant la création de districts fédéraux bilingues là où la minorité linguistique représente 10 p. 100 ou plus de la population. Il a instauré le poste de Commissaire aux langues officielles et entamé une campagne officieuse en faveur du bilinguisme dans la Fonction publique. Impressionnées par toutes ces initiatives fédérales, les provinces anglophones ont commencé à accorder une place plus importante à l'étude du français dans leurs programmes scolaires.

Les résultats ne sont toutefois pas concluants. Cet historien poursuit ainsi:

Les résultats ont certainement été douteux et peu probants. Le bilinguisme dans la Fonction publique coûte très cher, donne des résultats négligeables et suscite le mécontentement des bureaucrates anglophones. Le bureau du commissaire aux langues officielles s'est bien vite peuplé d'une armée de fureteurs acharnés et le commissaire lui-même a l'air de penser que l'essentiel de sa tâche consiste à houspiller et à rudoyer les Canadiens anglais qui ne se donnent pas la peine d'apprendre une langue que très peu d'entre eux auront l'occasion d'utiliser. Les

collèges bilingues ont tendance à n'être bilingues qu'en théorie et les cours d'immersion totale en français ont surtout réussi à aggraver les lacunes en anglais des élèves qui essaient ensuite d'entrer à l'université.

En écoutant les discours qui ont été prononcés ici ce soir, j'ai été stupéfié de constater que certains députés avaient l'air d'avoir un bandeau sur les yeux. Bien sûr, aucun d'entre nous ne désire vraiment voir ce pays coupé en morceaux comme un gâteau. Nous pensons tous que ce pays vaut la peine d'être sauvé et qu'il mérite notre loyauté. Mais ce dont la plupart des députés qui sont ici ce soir ne se rendent pas compte—et je ne veux blâmer aucun parti en particulier—c'est que le gouvernement fédéral a permis que toutes les décisions qui sont prises dans ce pays soient dictées par une seule province, une province qui constitue à elle seule une nation.

Que pouvons-nous faire de plus pour calmer cette province? Le Québec reçoit à lui seul la plus grande partie du budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour l'année financière 1975-1976, environ 50 p. 100 des subventions du MEER sont allées au Québec. Et maintenant, si je ne me trompe pas, le ministre de la Justice du Québec réclame 11 millions de dollars pour l'aide que la police de Montréal a apportée à la GRC. La semaine dernière, le gouvernement fédéral vient de dépenser 3.5 millions de dollars pour ce qu'on a appelé la semaine du Canada, afin de favoriser le sentiment de l'unité nationale. Il est fort louable de vouloir garder cette province dans les limites géographiques du Canada actuel mais il ne faudrait pas le faire au détriment des autres provinces qui veulent vraiment demeurer dans cette union de plein gré.

● (2250)

On semble reléguer les autres provinces dans l'oubli le plus complet. Québec est en train de devenir un enfant gâté—non pas un enfant prodige mais un enfant gâté. Nulle part au Canada le chômage n'est aussi élevé que dans la région de l'Atlantique, mais qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a simplement continué à faire l'aumône à son petit pauvre préféré, le Québec.

Et qu'est-ce que la province de Québec a fait en retour? Elle a présenté le bill 1. Elle a craché dans la main de son bienfaiteur, le Parlement du Canada. Le bill 1 est le seul document qui prêche le contraire du bilinguisme et de la démocratie avec tant d'éloquence.

La province de Québec fait fi du gouvernement fédéral et de ses programmes sauf lorsqu'il s'agit de recevoir des gros sous. Donc, pourquoi continuerions-nous à donner et à encourager une province à demeurer dans l'union contre sa volonté? La nouvelle loi sur la langue adoptée au Québec stipule précisément que la langue de travail dans cette province sera strictement le français. Il n'y a pas de bilinguisme dans la province. Cela ne risque-t-il pas d'entraver le bon fonctionnement des affaires fédérales dans cette province? Le gouvernement du Canada semble vouloir ne pas tenir compte de ces facteurs. Même si la politique de l'autruche peut être souhaitable à brève échéance, cela ne peut pas devenir la règle à long terme. Il faut faire quelque chose pour empêcher le Québec d'agir ainsi, en refusant de reconnaître cette loi ou par un autre moyen. La loi n° 1 crée de grandes injustices pour de nombreux Canadiens, pas seulement dans la province de Québec. Par exemple, interdire l'utilisation de panneaux de signalisation en anglais, interdire à une société d'avoir une raison sociale anglaise dans la province, et à une localité de décider si ses propres institutions démocratiques, comme le conseil muni-